

“Régulation” des prisons : Belloubet libère 130 radicalisés, même s'ils ont fourni des armes aux terroristes

écrit par François des Groux | 8 avril 2020



*Illustration : Belloubet libèrera bientôt ceux qui ont
fourni l'arme au terroriste de Strasbourg, [Cherif Chekatt](#)*

Pendant que le gouvernement serre la vis sur les Français et leurs libertés fondamentales, c'est la fête chez les taulards barbus, adeptes de la religion d'amour, de tolérance et de paix !

“On” va pouvoir fêter ramadan avec les frères et sœurs de cités !

En effet, Nicole Belloubet prévoit de libérer 130 détenus radicalisés.

Et ce, après un acte terroriste ayant récemment ensanglanté

la ville de Romans-sur-Isère ([un migrant soudanais](#) "aigri" par le confinement avait poignardé à mort 2 habitants).

Faux, répond le ministère de l'Intérieur !

Ce sont des détenus, certes musulmans radicalisés, mais n'ayant agi qu'en "*périphérie des dossiers terroristes*" sans "*directement de sang sur les mains*", même si certains ont fourni logistique et armes aux terroristes.

Mais que voulez-vous, Belloubet à fait de la "*régulation*" des prisons son cheval de bataille et sa "*priorité pendant cette période de pandémie*".

On ne va quand même pas confiner des détenus qui risquent leur vie en prison, ce serait inhumain et... criminel !

.

Coronavirus : 130 détenus radicalisés libérés pour raison sanitaire

« Chaque semaine, ils sortent par 3 ou 4. »

Au total, la libération de 130 détenus condamnés dans des dossiers terroristes est programmée à quelques mois ou quelques semaines de la fin de leur peine, selon plusieurs sources au sein des services de renseignements.

Un chiffre contesté par le ministère de l'Intérieur : « Les condamnés pour des faits de terrorisme stricto sensu sont hors champ des mesures de libération en relation avec le contexte sanitaire lié au coronavirus.

Il ne faut pas confondre terroristes et détenus radicalisés.

Certes, il peut exister des détenus condamnés et libérés avant la fin de leur peine dans des procédures antiterroristes, mais il s'agit en général de personnes

agissant en périphérie de ces dossiers, elles n'ont pas directement de sang sur les mains. »

Deux personnes, mises en examen pour association de malfaiteurs criminelle, détention et cession d'arme en relation avec une entreprise terroriste dans l'attentat commis en décembre 2018 sur le marché de Strasbourg, ont bénéficié d'une mesure de libération conditionnelle le 19 mars.

Elles n'ont pas été condamnées mais ont reconnu avoir fourni l'arme à un tiers qui l'a lui-même fourni au terroriste Cherif Chekatt, mais sans connaître la finalité de son action.

Le Parquet national antiterroriste n'a pas fait appel de leur remise en liberté...

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, au début de la pandémie de Covid-19, a demandé à ses services de procéder « à des libérations anticipées pour des raisons sanitaires de personnes condamnées en fin de peine »...

« La régulation de l'occupation des maisons d'arrêt constitue une priorité pendant cette période de pandémie », confirmait-elle...

Des radicalisés confinés ?

Dans le ressort de la préfecture de police, Paris et la petite couronne, les agents de la direction du renseignement (ex-RG) sont chargés du suivi de certains de ces ex-détenus. Ailleurs, c'est le service central du renseignement territorial qui a pour mission de les surveiller. La DGSI, elle, se réserve les gros poissons.

« Pour nous, le confinement, c'est à double tranchant. D'une part comme les rues sont vides, on est rapidement démasqués ; de l'autre, après des années de prison, on

imagine mal un taulard rester confiné. La menace terroriste reste élevée et on nous en rajoute ! » se plaint un officier du renseignement.

Avant la réorganisation du travail des services de renseignements pour cause d'épidémie de coronavirus, 5 à 6 agents étaient nécessaires au suivi d'un seul détenu remis en liberté. Aujourd'hui, on en compte 3.

https://www.lepoint.fr/justice/coronavirus-130-detenus-radicalises-liberes-pour-raison-sanitaire-08-04-2020-2370560_2386.php

